



CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 2 AVRIL 2024

Nombre de membres composant 33  
le Conseil

Nombre de membres présents à 24  
la séance

Nombre de membres représentés 8

Nombre de membres non 1  
représentés

Le mardi 02 avril 2024 à 20h00 les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de Joinville-le-Pont se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal.

**ETAIENT PRÉSENTS :**

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Corinne FIORENTINO, Madame Anne MAROLLEAU, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Monsieur Frédéric GOMES, Monsieur Julien KARAM, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Jean-François CLAIR, Madame Carmen PEREZ, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ABSENTS REPRÉSENTÉS :**

Monsieur Laurent OTTAVI donne procuration à Monsieur Frédéric GOMES, Madame Murielle VILLETELLE donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU donne procuration à Monsieur Olivier LAVIGNE, Madame Séverine DOS SANTOS donne procuration à Monsieur Julien KARAM, Monsieur Guillaume LEVANNIER donne procuration à Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Laura MANACH donne procuration à Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Areski OUDJEBOUR donne procuration à Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI donne procuration à Monsieur Tony RENUCCI

**ABSENT(S) NON REPRÉSENTÉ(S) :**

Madame Luisa DOLOGUELE

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Monsieur Maxime OUANOUNOU

**PRÉSIDENT DE SÉANCE :** Monsieur Olivier DOSNE

**DELIBERATION N° 6**

**BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2024 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF**

**PREAMBULE - Monsieur Francis SELLAM, 1er Adjoint au Maire délégué aux finances, aux ressources humaines et au logement**

Mes chers collègues,

Conformément aux orientations présentées dans le rapport d'orientations budgétaires pour l'exercice 2024, le budget de la commune a été construit sur les bases suivantes :

- Une inflation qui demeure élevée,
- Des moyens pour une offre de service public variée et enrichie,
- Une politique RH ambitieuse et bienveillante à l'égard des agents,
- Un soutien financier et logistique constant au tissu associatif,
- Un soutien réaffirmé à l'action du Centre communal d'action sociale (CCAS),
- La poursuite d'un programme d'investissement ambitieux,

Le budget principal de la commune pour l'exercice 2024 est équilibré en dépenses et en recettes à 69 019 433,19 €. Les prévisions du budget primitif intègrent les résultats de l'exercice 2023 que nous venons de reprendre par anticipation.

*Compte tenu de la complexité des règles budgétaires et comptables, le choix est fait de reconduire une présentation similaire à celle des années précédentes afin de faciliter la lecture et les comparaisons.*

Ce budget 2024 se décompose ainsi :

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET - VOTE ET REPORTS			A
	DEPENSES	RECETTES	
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	19 122 366,62	17 882 163,61
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1)	5 490 561,62	944 462,16
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 5 786 302,47
	=	=	=
	Total de la section d'investissement	24 612 928,24	24 612 928,24
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	44 406 504,95	40 194 482,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 4 212 022,95
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement	44 406 504,95	44 406 504,95
	<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>69 019 433,19</b>	<b>69 019 433,19</b>

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

(Équilibré en dépenses et en recettes à 44 406 504,95 €)

### LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement sont constituées ainsi :

Chapitre	BUDGET TOTAL 2022 (BP+DM)	BP 2023	TOTAL BUDGET 2023 (BP+DM)	BUDGET 2024 PROPOSITIONS	VARIATIONS BP 2023/BP 2024	
					En valeur	En %
011 CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRAL	8 397 032,06	9 608 763,20	9 817 163,20	10 403 087,12	784 313,92	8,27%
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS	18 797 362,53	19 392 973,61	19 126 379,51	20 088 052,00	695 078,39	3,58%
014 ATTENUATION DE PRODUITS	1 913 139,00	1 976 394,00	1 963 394,00	1 963 394,00	13 000,00	0,65%
55 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 688 346,10	3 831 834,44	3 936 834,44	4 106 152,40	24 297,96	6,60%
Total des dépenses de gestion courante	33 016 154,71	34 829 985,25	34 863 791,25	36 360 863,32	1 790 700,27	4,97%
56 CHARGES FINANCIÈRES	231 588,18	166 973,42	267 973,42	266 370,00	403,42	0,15%
57 CHARGES EXCEPTIONNELLES	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	0,00	0,00%
58 DOTATIONS ET PROVISIONS	0,00	27 404,18	28 004,18	30 000,00	22 395,82	81,45%
Total des dépenses relatives de fonctionnement	33 249 742,89	35 134 354,85	35 169 770,85	36 287 255,52	1 752 890,67	4,99%
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	9 173 463,47	2 764 899,17	2 764 899,17	4 312 349,43	1 347 330,26	53,95%
042 OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT EN LA SECTION	2 138 224,00	3 083 160,94	3 233 260,94	3 207 000,00	123 739,06	4,01%
Total des opérations d'ordre de fonctionnement	11 331 687,47	5 848 160,11	5 998 160,11	7 519 349,43	1 671 089,32	23,37%
<b>TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>44 581 430,36</b>	<b>40 862 524,98</b>	<b>41 167 930,98</b>	<b>44 406 504,95</b>	<b>3 423 979,99</b>	<b>8,35%</b>

## Les charges à caractère général (chapitre 011)

10 403 087,12 €

Deuxième poste budgétaire des dépenses de fonctionnement, ce chapitre comprend les dépenses courantes de la commune : les principaux contrats de prestation (chauffage, restauration scolaire, nettoyage...), les dépenses de fluides et d'énergie, de télécommunications ou d'assurances.

Par comparaison au budget primitif de 2023, ce chapitre augmente de 8,27 % (+ 794 323,92 €).

Cette augmentation s'explique par un niveau d'inflation qui demeure élevé, - et que les prestataires répercutent, - par la volonté de la municipalité d'élargir son offre d'activités et d'animations, - notamment sur le secteur de la jeunesse, - et enfin par l'ambition de maintenir un haut niveau de service public rendu aux usagers (scolaire, sécurité, action sociale, seniors,...).

Parmi les principales hausses de ce chapitre, nous retrouvons les postes suivants :

- Le poste 611 – Contrats de prestations de service : + 11,84 %

De BP à BP, ce poste passe de 2 494 213 € à 2 789 608 €, soit + 295 395 €. La raison principale est la hausse du contrat de restauration (scolaire, périscolaire et municipale) qui augmente de 380 312 €, soit +20,7%.

- Le poste 615221 – Bâtiments publics : + 50,33 %

De BP à BP, ce poste passe de 281 238 € à 422 780 €, soit + 141 542 €.

Il s'agit essentiellement de l'ensemble des contrats d'entretien (chauffage, désenfumage, alarmes, ascenseurs, réseaux, aires de jeux...) des bâtiments et équipements publics. La dimension sécuritaire rend ces dépenses obligatoires.

- Le poste 6156 – Maintenance : + 29,65 %

De BP à BP, ce poste passe de 280 459 € à 363 625 €, soit + 83 166 €.

Depuis plusieurs années, l'administration communale s'est modernisée en s'inscrivant dans un processus de dématérialisation.

Cela a nécessité de doter les services de logiciels métiers ou d'accès à des solutions et outils numériques, qui induisent chaque année des coûts de maintenance qui suivent la courbe inflationniste.

- Le poste 6161 – Assurances multirisques : +48,01 %

Cette prévision budgétaire évolue de 132 150 € à 195 600 € (+ 63 450 €). Cela s'explique par la nécessité de souscrire de nouveaux contrats d'assurances Dommages Ouvrages et Tous Risques Chantiers pour lancer les opérations d'extension de l'école du Parangon, de réhabilitation de l'Église Saint Charles-Borromée, de construction du nouveau gymnase et du Centre Technique Municipal (CTM).

- Le poste 6184 – Formation : + 26 %

De BP à BP, le budget évolue de 100 000 € à 126 200 € (+ 26 200 €). Une enveloppe de 100 000 euros est dédiée à la montée en compétence des agents et correspond aux besoins identifiés pour optimiser le fonctionnement des services. Une nouvelle enveloppe de 20 000 euros est consacrée à l'accompagnement de projets professionnels dans le cadre du Compte Personnel de Formation (CPF). 6 000 euros sont destinées au financement d'un cycle de formation concernant l'ensemble des agents municipaux autour de la « communication solutionnelle » décidé par le Monsieur le Maire afin d'améliorer les relations interpersonnelles.

Pour rappel cette enveloppe s'ajoute aux formations assurées par le CNFPT et financées par une cotisation annuelle de la commune de 160 K€ (cf nature 6336 au chapitre 012 – Charges de personnel).

- Le poste 6188 – Autres frais divers : + 32,29 %

De BP à BP, le budget évolue de 244 650 € à 323 250 € (+ 78 600 €). L'augmentation se justifie entre autre par l'inscription de crédits liés au passage de la flamme olympique, aux animations et événements autour des jeux olympiques (semi-marathon, fresque...), par des crédits alloués au plan vélo et aux mobilités douces. Il est à noter que des crédits budgétaires sont prévus dans cette enveloppe afin de mener des actions de sensibilisation au handicap, à l'inclusion et à la promotion de l'égalité femme / homme (exposition « Nos héroïnes du quotidien », ateliers lors de la journée internationale des droits des femmes,...).

- Le poste 6232 – Fêtes et cérémonies : +39.68%

De BP à BP, le budget évolue de 198 785 € à 277 670 € (+ 78 885 €). L'augmentation résulte de l'ajustement des enveloppes consacrées aux illuminations de fin d'année et aux cérémonies des vœux.

**Les charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012) 20 088 052,00 €**

Premier poste budgétaire des dépenses de fonctionnement, les charges de personnel augmentent de 695 078 € (+ 3,58 %) par rapport au budget primitif 2023.

Comme il l'avait été rappelé lors de la présentation du Rapport d'orientations Budgétaires (ROB), plusieurs facteurs expliquent cette augmentation.

En premier lieu, l'impact des mesures gouvernementales :

- Revalorisation du point d'indice de +1,5 % au 1<sup>er</sup> juillet 2023 avec un effet en 2024 de : + 140 000 €
- Haute de 5 points d'indice au 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour l'ensemble des agents : + 133 000 €
- Haute d'1 point de la part patronale CNRACL: + 67 000 €
- Haute du SMIC au 1<sup>er</sup> janvier 2024: 3 000 €

En second lieu, l'impact des mesures communales :

- Haute des IFSE toutes catégories confondues : + 144 506 €. Comme annoncé lors du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB), 140 agents municipaux bénéficieront d'une augmentation de leur régime indemnitaire mensuel à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024. Cette mesure a été construite dans une logique de reconnaissance et d'attractivité (métiers de l'enfance et de la petite enfance) mais aussi d'harmonisation et d'égalité entre les femmes et les hommes (filière technique/filière sociale et médico-sociale).
- Haute de la prise en charge des titres de transport : + 16 000 €
- Haute de la participation au forfait mobilité durable (après un élargissement des critères d'attribution et une augmentation de la participation financière par l'employeur) : + 10 000 €
- 7 créations de poste (dont 2 apprentis) : + 197 500 €

**Atténuations de produits (chapitre 014) 1 963 394,00 €**

Ce chapitre regroupe les deux principaux prélèvements que la commune subit sur ses recettes :

- Le Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR) pour un montant constant depuis 2014 de 1 436 394 €

Dans le cadre de la péréquation horizontale, c'est-à-dire entre collectivités, la commune va voir ses recettes diminuées du Fonds de Péréquation des recettes fiscales Intercommunales et Communales (FPIC). Un montant de 470 000 € est prévu au BP 2024. Il sera versé à l'Établissement Public Territorial (EPT) Paris Est Marne et Bois.

Par prudence sont également inscrits au BP 2024 les montants prévisionnels suivants :

- Au titre du prélèvement SRU (7 000 €)
- Au titre du versement du produit des amendes de police (50 000 €)

<b>Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)</b>	<b>4 106 152,40 €</b>
---	-----------------------

Ce chapitre est en hausse de (254 297 €) par rapport au budget primitif 2023.

<b>Des moyens consolidés pour le fonctionnement du CCAS :</b>	<b>1 091 213,00 €</b>
---	-----------------------

En matière de solidarités, la commune continuera à affirmer en 2024 son soutien aux Joinvillais les plus fragiles par le versement au CCAS, l'instrument de sa politique sociale, d'une subvention d'équilibre quasiment identique à celle de 2023. Cette subvention permettra au CCAS de disposer de la marge de manœuvre financière adéquate pour mener des actions ciblées et bien adaptées aux besoins conjoncturels des usagers.

**Le soutien aux associations locales** pour un montant total de 958 449 €, notamment :

- Pour les associations sportives : 329 500 €
- Pour la Maison Kangourou : 290 000 €
- Pour la Maison Bleue au titre de la compensation financière pour contrainte de service public prévue dans le contrat de délégation de service public pour l'exploitation de la crèche Les Petits Chéris : 65 250 €
- Pour les Petits Pinsons : 110 000 €
- La participation au financement du Service d'Incendie évaluée à 433 000 € (+ 22 771 € par rapport au BP 2023)
- Le Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT) versé à l'EPT inscrit pour un montant de 777 000 € (+ 59 000 € par rapport au BP 2023).
- La subvention versée au budget annexe du cinéma pour 110 000 € (- 5000 € par rapport au BP 2023)

Dans ce chapitre sont également inscrits :

- Les indemnités, cotisations et frais des élus : 284 300 €
- Les redevances informatiques et renouvellements de logiciels : 142 035,40 €
- La contribution Vélib/autolib : 58 000 €
- Les admissions en non valeurs et créances non éteintes : 55 000 €
- Les frais de scolarité des enfants joinvillais scolarisés hors commune : 14 000 €
- La participation aux tarifs payés par les joinvillais à la piscine de Nogent : 12 500 €

<b>Les charges financières (chapitre 66)</b>	<b>266 570,00 €</b>
--	---------------------

Ce chapitre est stable par rapport au BP 2023. Ces charges financières représentent un faible poids dans le total des dépenses de fonctionnement (0,72%). La stratégie de la collectivité dans sa mobilisation d'emprunt entre taux fixe et variable lui permet de ne pas subir une envolée des charges des intérêts de la dette.

<b>Les charges exceptionnelles (chapitre 67)</b>	<b>10 000,00 €</b>
--	--------------------

Ce chapitre correspond uniquement à l'annulation des titres de recettes émis sur des années antérieures.

<b>Dotations aux provisions (chapitre 68)</b>	<b>50 000,00 €</b>
---	--------------------

En application des principes de prudence et de sincérité, toute entité publique locale appliquant l'instruction budgétaire et comptable M57 a l'obligation de constituer une provision pour créances douteuses.

**Opérations d'ordre de transfert entre les sections (chapitre 042)****3 207 000,00 €**

Il s'agit des dotations aux amortissements qui constatent annuellement la dépréciation des biens. Compte tenu des nouvelles règles d'amortissement issues de la nomenclature M57, ce montant sera nécessairement augmenté par décision modificative, en fin d'année, pour tenir compte des amortissements *au prorata temporis* des acquisitions réalisées en 2024.

**Virement à la section d'investissement (compte 023)****4 312 249,43 €**

Le virement correspond au solde entre les recettes et les dépenses de fonctionnement inscrites au budget primitif et constitue une recette d'ordre d'investissement qui permet le financement d'une partie des dépenses d'investissement inscrites au budget.

**LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Les recettes de cette section sont constituées par :

Chapitre	BUDGET TOTAL 2022 (BP+DM)	BP 2023	TOTAL BUDGET 2023 (BP+DM)	BUDGET 2024 PROPOSITIONS	VARIATIONS BP 2023/BP 2024	
					En valeur	En %
013 ATTÉNUATION DE CHARGES	147 300,00	120 000,00	110 000,00	100 000,00	20 000,00	18,57 %
70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	4 319 069,38	4 490 160,90	4 450 260,90	4 470 550,00	19 610,90	0,44 %
73 IMPÔTS ET TAXES	27 344 072,00	18 734 983,89	28 777 570,89	29 625 028,00	871 045,11	3,03 %
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	4 624 161,18	4 373 439,73	4 575 305,73	4 729 016,00	155 336,17	3,40 %
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	290 138,00	184 841,00	307 798,00	311 787,00	26 844,00	9,42 %
76 AUTRES PRODUITS FINANCIERS	0,00	0,00				
<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>38 724 740,56</b>	<b>38 223 647,52</b>	<b>38 379 058,52</b>	<b>39 237 482,00</b>	<b>1013 834,48</b>	<b>2,65 %</b>
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00 %
78 REPRISES SUR PROVISIONS	27 404,18	0,00	7 817,00	0,00	0,00	0,00 %
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>38 752 144,74</b>	<b>38 223 647,52</b>	<b>38 379 058,52</b>	<b>39 237 482,00</b>	<b>1013 834,48</b>	<b>2,65 %</b>
042 OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	4 236 590,00	942 185,00	972 136,00	937 000,00	14 814,00	1,37 %
<b>Total des opérations d'ordre de fonctionnement</b>	<b>3 592 695,62</b>	<b>1 816 691,44</b>	<b>1 815 681,44</b>	<b>4 212 022,95</b>	<b>14 814,00</b>	<b>131,83 %</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>44 581 430,36</b>	<b>40 982 524,96</b>	<b>41 187 930,96</b>	<b>44 406 504,95</b>	<b>1028 648,45</b>	<b>8,35 %</b>

**Les atténuations de charges (chapitre 013)****100 000,00 €**

Les recettes inscrites dans ce chapitre sont en baisse pour l'exercice 2024 (- 20 000 €).

Elles correspondent au remboursement, dans le cadre de notre contrat d'assurances, des dépenses de personnel supportées par la commune durant les absences justifiées des agents.

**Les produits des services et du domaine (chapitre 70)****4 470 650,00 €**

Les recettes inscrites dans ce chapitre sont en baisse de 19 610 € par rapport au BP 2023.

Cette projection à la baisse résulte de la reprise, à compter du mois de septembre 2024, de la gestion des marchés forains par l'Établissement Public Territorial (EPT) Paris Est Marne et Bois qui va donc se traduire par une baisse de recettes (et une baisse de dépenses) qui va neutraliser les hausses attendues sur l'activité des services (en lien avec l'inflation).

Nous retrouvons donc parmi les principaux postes de ce chapitre :

- Des recettes scolaires et périscolaires (cantine, soir, études, classes) : 1 081 050 €
- Des recettes des accueils de loisirs (mercredi et vacances) : 626 000 €
- Des recettes des crèches : 302 050 €
- Des recettes de l'école municipale des arts : 261 000 €

La commune perçoit également :

- Le remboursement des frais de personnel par les budgets annexes pour 86 200 € et par le CCAS pour 700 000 €
- Les droits de stationnement payant estimés à 445 000 €
- Les droits de place versés par les commerçants des marchés forains pour 250 000 €
- Les droits de voirie pour 160 000 €

**Les recettes fiscales (chapitre 73)****29 626 029,00 €**

Ce chapitre progresse de 871 045 € uniquement sous l'effet de la revalorisation des valeurs locatives de taxe foncière (+ 3,9%).

La relative faiblesse de cette hausse résulte de l'inversion de la dynamique sur les droits de mutations et d'une prévision à 1 200 000 € (contre 1 500 000 € au BP 2023).

- **Les impôts dits « ménages » :** **24 249 763,00 €**

Suite à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, la commune ne perçoit plus que les Taxes Foncières sur les Propriétés Bâties (TFPB) et sur les propriétés non bâties ainsi que la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Pour rappel, la part départementale de la TFPB est désormais versée à la commune, augmentée d'un coefficient correcteur et depuis 2016 la commune a institué une majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires qui a généré une recette de 65 209 € en 2023.

Suite à la notification des bases prévisionnelles 2024, la recette attendue représenterait un montant de 24 249 763,00 €.

Les taux de référence de taxe foncière pris en compte sont ceux de 2023 à savoir :

- 40,67% pour le bâti
- 36,27% pour le non bâti

En effet, pour la **dixième année consécutive**, la commune n'augmentera pas ses taux.

- **L'Attribution de Compensation versée par la Métropole du Grand Paris**

Pour les communes isolées, l'attribution de compensation versée par la Métropole est égale à la somme de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), des Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER), de la Taxe Additionnelle à la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TATFPNB) et de la Taxe sur les Surfaces Commerciales TASCOM.

Cette somme est diminuée du coût net des charges transférées et majorée de la DCPS (dotation de compensation relative à la suppression de la part salaires de l'ancienne taxe professionnelle), conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C (V, 2°, 2ème alinéa) du code général des impôts

Cette attribution dont le montant est figé depuis 2019 se décompose ainsi

	<b>Montant inscrit</b>
CVAE	577 321 €
CFE	974 968 €
IFER	16 340 €
TASCOM	65 843 €
TAFNB	1 939 €
Dotation de la compensation de la part salaire (DCPS)	1 955 558 €
Rôles supplémentaires	301 546 €
Transfert de charges CLECT	- 2 250 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 891 266,00 €</b>

### **Les autres recettes fiscales :**

La commune prévoit de recevoir également :

- les droits de mutation : 1 200 000 €

Compte tenu du contexte économique actuel, la commune prévoit une diminution par rapport au produit 2022 (1 281 336 €).

- La taxe sur l'électricité : 285 000 €

Ce montant est ajusté au regard du montant perçu en 2023.

**Les dotations, subventions et participations (chapitre 74) 4 729 016,00 €**

Ce chapitre est en hausse (+ 155 556,37 €) et comprend notamment les recettes suivantes :

- La dotation globale de fonctionnement : 2 742 746 € (en l'absence de notification à ce jour, a été anticipée l'effet de l'évolution de la population de référence qui progresse de 1001 habitants pour s'établir à un total de 20 413)
- Les compensations des dégrèvements fiscaux accordés par l'État à certains contribuables : 91 670€ (en l'absence de notification à ce jour, c'est le montant perçu en 2023 qui a été inscrit)
- Le Fonds de Compensation pour la TVA concernant certaines dépenses d'entretien des bâtiments : 62 000 €
- Les subventions versées par la Caisse d'Allocations Familiales pour les crèches et le service périscolaire : 1 800 000 €

D'autres dotations et subventions sont prévues, comme la dotation pour les titres sécurisés, attendue à 35 000 €.

**Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) 311 787,00 €**

Elles correspondent notamment :

- Aux revenus des immeubles municipaux : loyers versés par la Résidence Jaurès (154 000 €), par les occupants des places du parking des Canadiens (18 000 €) et de la boutique éphémère (16 000 €)
- Aux locations des salles municipales : 20 000 €
- A la redevance versée par la Maison bleue pour les berceaux d'entreprises prévus dans le contrat de concession de service public relatif à l'exploitation de la Crèche des Petits Chéris (64 000 €).

**Opérations d'ordre de transfert entre les sections (chapitre 042) 957 000 €**

Ce chapitre comprend la reprise des subventions d'équipement perçues. Le même montant est inscrit en dépenses d'investissement (chapitre 040).

**Excédent de fonctionnement reporté (compte 002) 4 212 022,95 €**

Conformément à la délibération présentée à ce même conseil, la commune a repris par anticipation les résultats de l'exercice 2023 et affecté la totalité de l'excédent de fonctionnement sur la section de fonctionnement compte tenu de l'absence de besoin de couverture du déficit d'investissement.

*En conclusion, la section de fonctionnement dégage en 2023 une capacité d'autofinancement prévisionnelle (=solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042) de 6 562 249,43€ au profit de la section d'investissement.*

**SECTION D' INVESTISSEMENT**  
(équilibrée en dépenses et en recettes à 24 612 928,24 €)

**LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chapitre	BP 2022	BP 2023	TOTAL BUDGET	PROPOSITIONS	REPORTS	BP 2024	VARIATIONS BP 2023/BP 2024	
							En valeurs	En %
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 280 380,00	1 783 685,04	1 783 685,04	1 279 940,06	521 989,66	1 801 929,72	18 244,68	1,03 %
204 SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSÉES	13 608 739,00	2 511 374,53	2 511 374,53	186 436,10	2 211 477,40	2 397 913,50	-113 461,03	-4,56 %
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 532 882,11	8 330 548,77	8 755 415,62	11 020 097,84	2 274 366,35	13 294 464,19	4 963 915,42	60,18 %
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	1 094 325,00	1 531 199,59	1 881 199,59	328 980,74	482 728,21	811 708,95	-719 490,64	-47,46 %
GUICHET UNIQUE	34 087,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TRAVAUX AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE	593 873,47	515 287,54	515 287,54	200 028,53	0,00	200 028,53	-315 259,01	-61,79 %
EXTENSION DU RÉSEAU DE VIDEOPROTECTION	1 130 000,00	947 132,84	1 047 132,84	491 370,87	0,00	491 370,87	-455 761,97	-48,60 %
CONSTRUCTION NOUVEAU GYMNASSE	0,00	0,00	0,00	737 500,00	0,00	737 500,00	737 500,00	0,00
CONSTRUCTION CTM	0,00	0,00	0,00	333 500,00	0,00	333 500,00	333 500,00	0,00
EXTENSION ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE DU PARANGON	0,00	0,00	0,00	2 166 500,00	0,00	2 166 500,00	2 166 500,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>24 274 287,07</b>	<b>15 619 228,31</b>	<b>16 494 095,16</b>	<b>16 744 354,14</b>	<b>5 490 561,62</b>	<b>22 234 915,76</b>	<b>6 615 687,45</b>	<b>42,78 %</b>
10 DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	2 372 535,97	4 057 127,46	4 057 127,46	1 400 500,00	0,00	1 400 500,00	-2 656 627,46	-66,14 %
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	10 000,00	10 278,35	10 278,35	10 512,48	0,00	10 512,48	234,13	2,30 %
<b>Total des dépenses financières</b>	<b>2 382 535,97</b>	<b>4 067 405,81</b>	<b>4 067 405,81</b>	<b>18 155 366,62</b>	<b>0,00</b>	<b>14 111 012,48</b>	<b>-2 656 393,33</b>	<b>-65,96 %</b>
45 OPERATION POUR COMPTE DE TIERS	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00
45411 TRAVAUX EXECUTÉS D'OFFICE	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>26 666 823,04</b>	<b>19 696 634,12</b>	<b>20 571 500,97</b>	<b>18 165 366,62</b>	<b>5 490 561,62</b>	<b>23 655 928,24</b>	<b>3 959 294,12</b>	<b>20,30 %</b>
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	4 236 590,00	942 186,00	972 186,00	957 000,00	0,00	957 000,00	14 814,00	1,59 %
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	23 064 574,03	617 744,02	617 744,02	0,00	0,00	0,00	-617 744,02	-101,00 %
<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>27 301 164,03</b>	<b>1 559 930,02</b>	<b>1 589 930,02</b>	<b>957 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>957 000,00</b>	<b>-602 930,02</b>	<b>-39,04 %</b>
001 RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ			0,00	4 819 741,15	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>53 967 987,07</b>	<b>21 256 564,14</b>	<b>26 981 172,14</b>	<b>19 122 366,62</b>	<b>5 490 561,62</b>	<b>24 612 928,24</b>	<b>3 356 364,10</b>	<b>15,95 %</b>

Les dépenses de cette section sont constituées par :

**Les immobilisations incorporelles (chapitre 20) – hors opérations** 1 801 929,72 €

Ce chapitre comprend un montant de 1 279 940,06 € de dépenses nouvelles, auquel il convient d'ajouter 521 989,66 € de restes à réaliser de l'année 2023.

Parmi ces nouvelles dépenses inscrites, on peut noter l'inscription de frais d'études (qui comprennent notamment des frais d'assistance à maîtrise d'ouvrage, des frais de Maîtrise d'œuvre ou divers missions techniques obligatoires) relatives à la réalisation de nouveaux équipements publics :

- Réalisation d'une cours «Oasis» à l'école élémentaire JJ Gressier : 31 000 €
- Projet d'aire sportive sous l'autoroute A86 (s'inscrit dans un projet global de requalification des « délaissés » avec la forêt urbaine) : 192 800 €
- Aire de jeu place Mozart 38 000 €
- Réhabilitation des façades de l'Hôtel de ville : 30 000 €
- Réalisation d'une structure modulaire au centre de loisirs JJ Gressier : 33 000 €
- Réhabilitation tribune A du stade Garchery 10 000 €
- Diagnostic structurel bâtiment P du stade Garchery : 20 000 €

On retrouve également dans ce chapitre :

- Missions de conseil dans le cadre du projet de renaturation : 24 800 €
- Missions d'accompagnement décret tertiaire schéma directeur : 235 000 €
- Ainsi que des projets informatiques (dématérialisation, signature électronique, audits de sécurité, migration de logiciels métiers...) et téléphonie pour 125 000 €

**Les subventions d'équipement versées (chapitre 204)** 2 397 913,50 €

En complément des investissements réalisés par la commune, le budget prévoit le versement de subventions d'investissement.

Ce chapitre comprend un montant de 186 436,10 € de dépenses nouvelles, auquel il convient d'ajouter les 2 211 477,40 € de restes à réaliser de l'année 2023 (correspondant au versement du boni de liquidation).

Les nouvelles subventions d'équipements proposées au BP 2023 sont les suivantes :

- Subvention à la Brigade des Sapeurs Pompiers de Paris (BSPP) pour l'achat de mobilier et la construction de casernes : 75 650 €
- Subvention au budget annexe du Cinéma Prévert pour l'achat d'un écran : 15 086,10 €
- Subventions à l'acquisition de vélos à assistance électriques par les particuliers Joinvillais : 50 000 €
- Subventions aux particuliers joinvillais pour l'acquisition de dispositif d'alarmes : 12 000 €
- Poursuite du programme de subventionnement des lits en EHPAD de la Résidence Abbaye des Bords de Marne : 31 000 €
- Subventions d'équipement à deux associations pour un montant total de 2 700 € (cf annexe IV-B8 de la maquette budgétaire)

**Les immobilisations corporelles (chapitre 21) – hors opérations 13 294 464,19 €**

Ce chapitre comprend un montant de 11 020 097,84 € de dépenses nouvelles, auquel il convient d'ajouter 2 274 366,35 € de restes à réaliser de l'année 2023.

Parmi les nouvelles dépenses inscrites il s'agit notamment :

Libellé	Inscription 2024
<b>Travaux dans les bâtiments scolaires</b>	<b>611 500,00</b>
Réfection étanchéité toiture terrasse élémentaire Voisin	120 000,00
Remplacement de l'alarme incendie maternelle Polangis	40 000,00
Remplacement des portes double vantaux du préau élémentaire Polangis	25 000,00
Travaux préparatoire à l'extension de la structure modulaire du centre de loisirs JJ Gressier	50 000,00
Travaux sur garde technique en toiture terrasse école maternelle Gibus	20 000,00
Réalisation d'une cour Oasis école E.Voisin	56 610,00
Projet ombrage végétalisation école S.Veil	100 000,00
Remplacement de portes fenêtres maternelle Fontaine	20 000,00
Pose de ventilateurs (Veil, élémentaire Polangis, maternelle Fontaine)	65 000,00
<b>Travaux de réhabilitation des intérieurs de l'église Saint-Charles de Boromé</b>	<b>300 000,00</b>
<b>Travaux dans les bâtiments culturels et sportifs</b>	<b>1 225 000,00</b>
Fourniture et pose de clôture au stade Garchery	30 000,00
Installation de filets pare-ballons au stade Garchery	15 000,00
Réhabilitation de la tribune A au stade Garchery	500 000,00
Remplacement de la centrale de soufflage des bulles de tennis	155 000,00
Mise en place éclairage de 2 courts de tennis	36 000,00
Remplacement des réglites sur la façade du gymnase Lecuirot	40 000,00
Traitements acoustiques de la scène Prévert	30 000,00
<b>Travaux dans les autres bâtiments communaux (hôtel de ville, crèches...)</b>	<b>908 400,00</b>
<b>Travaux de voirie et aménagements urbains</b>	<b>6 379 321,00</b>
Éclairage public	409 000,00
Diagnostic et remplacement de candélabres	150 000,00
Dispositif d'isolation de l'éclairage public	150 000,00
<b>Travaux de voirie</b>	<b>5 524 319,00</b>
Sécurisation des abords de l'école JJ Gressier	20 000,00
Comblement des fontis rue Paris prolongée	100 000,00
Rénovation des rues Ratel / Demie lune / Oudinot	770 000,00
Réfection trottoirs avenue Oudinot	130 097,00
Enfouissement et extension de réseaux	488 221,00
Forêt urbaine et renaturation	3 390 000,00
Plan vélo	216 000,00
<b>Mobilier urbain</b>	<b>299 000,00</b>
Fourniture et pose de fontaines à eau	70 000,00
Tables d'échecs	50 000,00
<b>MON JOINVILLE (budget participatif)</b>	<b>100 000,00</b>
<b>Plantations d'arbres et arbustes</b>	<b>70 000,00</b>
<b>Matériel informatique et téléphonie</b>	<b>309 380,00</b>
<b>Mobilier pour les écoles</b>	<b>50 500,00</b>
<b>Equipements divers pour les services municipaux (mobiliers, matériels techniques...)</b>	<b>485 908,00</b>
<b>Véhicules</b>	<b>320 000,00</b>
Véhicule pour appareteurs	20 000,00
2 scooters électriques pour la police municipale	40 000,00
Véhicule utilitaire électrique pour le service bâtiment	75 000,00
Véhicule utilitaire électrique mutualisé	80 000,00
Polybenne pour service espaces verts	105 000,00
<b>Total</b>	<b>11 020 097,00</b>

<b>Les immobilisations en cours (Chapitre 23) – hors opérations</b>	<b>811 708,95 €</b>
---	---------------------

Ce chapitre comprend un montant de 328 980,74 € de dépenses nouvelles, auquel il convient d'ajouter 482 728,21 € de restes à réaliser de l'année 2023.

Il s'agit notamment :

- de la réhabilitation de la passerelle de la Belle Equipe pour 300 000 €
- des travaux pour la végétalisation du cimetière : 28 980,74 €

*Pour information, il est précisé que seuls sont inscrits dans ce chapitre les travaux qui sont susceptibles de durer au-delà du 31 décembre de l'année.*

**Les opérations spécifiques :**

Comme les années précédentes, une partie des dépenses d'investissement est isolée dans des « opérations budgétaires » afin de les rendre plus lisibles et de dépasser la présentation habituelle par chapitre.

Il s'agit des opérations suivantes :

- **Opération « Travaux Agenda Accessibilité Programmée » (n°160026) 200 028,53 €**

Une nouvelle enveloppe est inscrite pour la poursuite de la mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP).

- **Opération « Extension du réseau de vidéoprotection » (n°220011) 491 370,87 €**

La commune poursuit le renforcement de ce dispositif au service de la sécurité des joinvillais.

Une délibération dédiée est consacrée à la description de cette opération dans le cadre de l'adoption d'une autorisation de programme.

- **Opération « Nouveau Gymnase » (n°240014) 737 500,00 €**

Les associations sportives et les écoles pourront bénéficier d'un nouveau gymnase (le 3ème) dans le quartier de Polangis.

Une délibération dédiée est consacrée à la description de cette opération dans le cadre de l'adoption d'une autorisation de programme.

- **Opération « Construction Centre Technique Municipal (CTM) » (n°240015) 333 500 €**

Afin d'améliorer les conditions de travail des agents municipaux, la commune souhaite construire un CTM qui regroupe sur un seul et même site la plupart des services techniques municipaux (propreté, bâtiment, espaces verts, garage municipal, voirie).

Une délibération dédiée est consacrée à la description de cette opération dans le cadre de l'adoption d'une autorisation de programme.

- **Opération « Extension école élémentaire Paragon » (n°240016) 2 166 500,00 €**

Depuis sa création en 1994, plusieurs interventions ont été réalisées par la commune afin d'améliorer l'accessibilité de cette école et le confort des élèves. La volonté de la municipalité est de procéder à une extension de la superficie de l'établissement près de 25% soit environ 500m<sup>2</sup>.

Cela permettra ainsi de produire des espaces supplémentaires pour l'enseignement en ajoutant de nouvelles classes mais également des espaces dédiés aux activités périscolaires et aux espaces de travail des enseignants.

Une délibération dédiée est consacrée à la description de cette opération dans le cadre de l'adoption d'une autorisation de programme.

*Ces 5 opérations sont également des autorisations de programme et font, à ce titre, l'objet d'une délibération distincte au présent conseil.*

**Le remboursement du capital de la dette et cautions (chapitre 16)** **1 400 500,00 €**

**Les autres immobilisations financières (chapitre 27)** **10 512,48 €**

Ce chapitre prévoit l'éventuel versement de cautions.

**Les opérations pour compte de tiers (chapitre 45)** **10 000,00 €**

Ce chapitre prévoit l'éventuelle réalisation de travaux pour un tiers (par ex. travaux urgents de sécurisation d'un bâtiment privé).

**Opérations d'ordre (chapitre 040)** **957 000,00 €**

Ce chapitre est le pendant des écritures inscrites en recettes de fonctionnement

## LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	BP 2022	BP 2023	TOTAL BUDGET 2023 (BP + DM)	PROPOSITIONS 2024	REPORTS	BP 2024	VARIATION SUR BP 2023/BP 2024	
							En valeurs	En %
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 015 412,06	8 101 114,40	1 306 301,40	1 030 086,00	944 462,16	1 973 268,16	1 163 133,76	145,26 %
26 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	447 884,57	2 28 870,15	228 870,15	2 312 108,18	0,00	2 312 108,18	2 083 318,03	919,33 %
<i>Total des recettes d'équipement</i>	<i>1 463 296,63</i>	<i>10 389 884,53</i>	<i>1 735 172,35</i>	<i>3 342 914,18</i>	<i>944 462,16</i>	<i>4 287 376,34</i>	<i>3 243 391,79</i>	<i>313,78 %</i>
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVE	1 780 000,00	1 230 000,00	877 570,00	810 000,00	0,00	810 000,00	1 460 000,00	64,63 %
106 B EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ	1 363 334,76	8 311 673,46	8 311 673,46	0,00	0,00	0,00	8 311 673,46	101,00 %
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00 %
014 PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	3 740 000,00	3 940 000,00	9 220 750,00	6 180 000,00	0,00	6 180 000,00	3 240 000,00	111,31 %
<i>Total des recettes financières</i>	<i>7 093 334,76</i>	<i>13 741 573,46</i>	<i>18 820 093,46</i>	<i>7 010 000,00</i>	<i>0,00</i>	<i>7 010 000,00</i>	<i>6 731 573,46</i>	<i>49,48 %</i>
45 OPÉRATION POUR COMPTE DE TIERS	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00 %
<i>Total des recettes résilées</i>	<i>8 566 831,39</i>	<i>14 750 660,01</i>	<i>20 365 268,01</i>	<i>10 362 914,18</i>	<i>944 462,16</i>	<i>11 307 376,34</i>	<i>3 483 283,67</i>	<i>23,79 %</i>
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	4 303 665,47	2 764 899,17	2 764 899,17	4 312 249,43	0,00	4 312 249,43	1 347 330,26	56,32 %
040 OPÉRATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	2 818 224,00	3 083 260,94	3 233 260,94	3 207 000,00	0,00	3 207 000,00	123 739,06	4,03 %
041 OPÉRATIONS PATRIMONIALES	447 884,57	617 744,02	617 744,02	0,00	0,00	0,00	617 744,02	101,00 %
<i>Total des recettes d'ordre d'investissement</i>	<i>7 571 774,04</i>	<i>6 465 904,13</i>	<i>6 615 904,13</i>	<i>7 519 249,43</i>	<i>0,00</i>	<i>7 519 249,43</i>	<i>9 396 505,71</i>	<i>16,45 %</i>
001 RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ	759 845,00	0,00	0,00	5 786 302,47	0,00	5 786 302,47	5 786 302,47	
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>16 898 450,43</b>	<b>21 256 564,14</b>	<b>26 981 172,14</b>	<b>23 668 466,08</b>	<b>944 462,16</b>	<b>24 612 928,24</b>	<b>3 356 364,10</b>	<b>15,95 %</b>

Les recettes de cette section sont constituées par :

**Les subventions d'investissement (chapitre 13)** **1 975 268,16 €**

Ce chapitre comprend 1 030 086 € de recettes nouvelles, ainsi que 944 462,16 € au titre des restes à réaliser de 2023.

Les nouvelles subventions inscrites correspondent à :

- Une subvention de la Métropole du Grand Paris au titre du Fonds d'Investissement Métropolitain dans le cadre de l'acquisition de 2 véhicules électriques (30 806 €)
- Une subvention de la Région au titre du Contrat d'Aménagement Régional dans le cadre de l'extension de l'école du Parangon (850 000 €) et de l'opération de requalification et renaturation des rues Ratel et Oudinot autour des écoles et du collège du quartier Polangis (150 000 €).

A ce stade de l'année, la commune a déposé plusieurs dossiers de subventions auprès de multiples organismes dont elle attend les notifications dans les prochaines semaines. Dès confirmation ces nouvelles subventions seront proposées et inscrites à une prochaine décision modificative.

**Les emprunts et dettes assimilées (chapitre 16)** **2 312 108,18 €**

Il s'agit de l'enveloppe d'emprunt nécessaire pour assurer l'équilibre du budget, mais comme précisé à l'occasion du débat d'orientation budgétaire, la levée de cet emprunt dépendra du rythme d'exécution des dépenses et recettes d'investissement.

**Les dotations, fonds divers et réserves (chapitre 10, hors compte 1068)** 820 000,00 €

Ce chapitre regroupe :

- Le Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA) : 700 000 € au titre des dépenses de l'année 2023
- Les taxes d'aménagement : 120 000 € (estimation par rapport au montant perçu en 2023).

**Les autres immobilisations financières (Chapitre 27)** 10 000,00 €

Ce chapitre prévoit l'éventuel versement de cautions.

**Les produits des cessions d'immobilisation (Chapitre 024)** 6 180 000,00 €

Plusieurs cessions sont prévues en 2024 :

- La parcelle située Quai de la Marne / rue Nouvelle : 930 000,00 €
- La parcelle dite «Dépôt Lurot» 26 Avenue de Joinville : 450 000,00 €
- La vente du foyer logement Jaurès : 4 800 000,00 €

**Les opérations pour compte de tiers (Chapitre 45)** 10 000,00 €

Pendant du chapitre inscrit en dépenses d'investissement, ce chapitre prévoit le remboursement par un tiers des travaux que la commune serait amenée à réaliser à sa place (par ex. travaux urgents de sécurisation d'un bâtiment privé).

**Le virement depuis la section de fonctionnement (compte 021)** 4 312 249,43 €

C'est le pendant budgétaire du compte 023.

**Opérations d'ordre (chapitre 040)** 3 207 000,00 €

Ce chapitre est le pendant des écritures inscrites en dépenses de fonctionnement.

**Excédent d'investissement reporté (compte 001)** 5 786 302,47 €

Conformément à la délibération présentée à ce même conseil, la commune a repris par anticipation les résultats de l'exercice 2023 et affecté la totalité de l'excédent de fonctionnement sur la section de fonctionnement compte tenu de l'absence de besoin de couverture du déficit d'investissement.

Grâce aux délibérations précédentes relatives à la reprise anticipée des résultats 2023 et à leur affectation, le budget 2024 intègre l'excédent de la section d'investissement réalisé en 2023.

\* \*

Je vous propose donc d'adopter le budget principal de la commune pour l'exercice 2024.

Principaux textes réglementaires	- nomenclature comptable M57 - articles L2311-5 et R2311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales
Principaux documents de référence	-projet de budget primitif pour l'exercice 2024 avec reprise anticipée des résultats 2023 - note de présentation annexée au BP 2024

**LE CONSEIL,**

Après en avoir délibéré par :

Pour	24	Monsieur Olivier DOSNE (liste "joinville avec vous"), Monsieur Francis SELLAM (liste "joinville avec vous"), Madame Chantal DURAND (liste "joinville avec vous"), Monsieur Michel DESTOUCHES (liste "joinville avec vous"), Madame Virginie TOLLARD (liste "joinville avec vous"), Monsieur Stephan SILVESTRE (liste "joinville avec vous"), Madame Chantal ALLAIN (liste "joinville avec vous"), Monsieur Maxime OUANOUNOU (liste "joinville avec vous"), Madame Liliane REUSCHLEIN (liste "joinville avec vous"), Monsieur Brahim BAHMAD (liste "joinville avec vous"), Madame Corinne FIORENTINO (liste "joinville avec vous"), Monsieur Laurent OTTAVI (liste "joinville avec vous"), Madame Anne MAROLLEAU (liste "joinville avec vous"), Monsieur Jérôme TAGNON (liste "joinville avec vous"), Madame Hélène DECOTIGNIE (liste "joinville avec vous"), Madame Stéphanie BRANCO (liste "joinville avec vous"), Monsieur Olivier LAVIGNE (liste "joinville avec vous"), Monsieur Frédéric GOMES (liste "joinville avec vous"), Madame Murielle VILLETELLE (liste "joinville avec vous"), Madame Béatrice NICOLAS-DARROU (liste "joinville avec vous"), Madame Séverine DOS SANTOS (liste "joinville avec vous"), Monsieur Julien KARAM (liste "joinville avec vous"), Monsieur Guillaume LEVANNIER (liste "joinville avec vous"), Madame Laura MANACH (liste "joinville avec vous")
Contre	8	Madame Sandrine PARIS-PESCAROU (), Monsieur Areski OUDJEBOUR (liste "un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Philippe PLATON (), Monsieur Rémi DECOUET-PAOLINI (liste "un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Jean-François CLAIR (liste "j'agis j'innove pour joinville-le-pont"), Madame Carmen PEREZ (liste "j'agis j'innove pour joinville-le-pont"), Monsieur Maxence GEORGEAUD (liste "j'agis j'innove pour joinville-le-pont"), Monsieur Tony RENUCCI (liste "j'agis j'innove pour joinville-le-pont")

**Article 1<sup>er</sup>** : Adopte, par chapitre, le budget primitif de la commune pour l'exercice 2024, ci annexé, arrêté à la somme de :

- en recettes : 69 019 433,19 €
- en dépenses : 69 019 433, 19 €

Dont :

- en section de fonctionnement : 44 406 504,95 €
- en section d'investissement : 24 612 928,24 €

**Article 2** : Autorise Monsieur le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales, ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du même code, à engager toute démarche et à signer tous documents en exécution de la présente délibération.

Le Maire - M. Olivier DOSNE

Le secrétaire de séance - Monsieur Maxime OUANOUNOU

Je soussigné, Maxime OUANOUNOU, Adjoint au Maire, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération :

Publiée sous format électronique le: 08 AVR. 2024

Télétransmise au contrôle de légalité le : 08 AVR. 2024 A Joinville-le-Pont le

08 AVR. 2024